



STRATEGIE MOBILITE ACTIVE

Phase 2 : Schéma directeur // orientations stratégiques



// Pôle Aménagement, Equilibre du Territoire et Transports

1- Introduction

Le schéma directeur est le volume 2 de la stratégie de mobilité active menée par l'Agglo du Pays de Dreux. Il fait suite au diagnostic réalisé début 2019.

Le diagnostic des mobilités douces de l'Agglo du Pays de Dreux a permis de faire émerger les principaux enjeux du territoire en matière de mobilité douce :

- Pacifier les centres-villes et les centres bourgs pour développer la pratique des modes doux
- Développer la pratique des modes doux auprès des actifs travaillant sur le territoire
- Sécuriser les itinéraires à destination des établissements scolaires
- Valoriser les espaces remarquables du territoire pour les modes doux
- Faire du vélo un produit touristique du territoire

Afin de répondre à ces enjeux, l'Agglo du Pays de Dreux souhaite porter trois ambitions phares :

- Ambition 1 : Mailler le territoire en cheminements doux
- Ambition 2 : Développer la pratique des modes actifs pour les déplacements du quotidien
- Ambition 3 : Accompagner la valorisation du territoire par les modes doux (touristique/loisirs)

Ces ambitions ont été complétées et confirmées par les partenaires et représentants des 81 communes à l'occasion des réunions de concertation du 17 mai 2019 et du 02 juillet 2019.

Lors de l'atelier du 02 juillet, les acteurs du territoire ont fait émerger des objectifs opérationnels pour répondre à ces ambitions.

Explications :

Chaque ambition est définie ; il s'agit ensuite de la développer thématiquement.

Ce document est construit de la manière suivante :

- Ambition
 - Réponse à un ou plusieurs enjeux
 - Orientation
 - Objectifs opérationnels

1 - Ambition

- Définit les orientations générales concernant les modes actifs

2 - Enjeux

- Ils sont les grands axes sur lesquels les ambitions s'appuient

3 - Orientation

- Permet de mieux appréhender les enjeux et ce qui en découle

4 - Objectifs opérationnels

- Actions concrètes à mettre en place

Ambition 1 : Mailler le territoire en cheminement doux

Rappel : Le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux est traversé par des axes routiers majeurs (RN 12, RN 154). Près de 83% des déplacements au sein de l'Agglo se font en voiture particulière. Les axes cyclables se développent mais il existe de nombreuses discontinuités qu'il convient de combler.

La constitution d'un maillage de voies de mobilités actives permet d'organiser ces flux en créant du rabattement vers les gares ou vers les bourgs centre. Cela permet aussi d'assurer des liaisons entre les communes de l'Agglomération et les pôles générateurs de flux (collèges, lycées, établissements sportifs, pôles commerciaux, gare).

Enjeux	Orientations	Objectifs opérationnels
1.1 S'appuyer sur les chemins ruraux et les itinéraires existants sur le territoire.	Les déplacements en modes actifs doivent être favorisés au sein du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux. Les communes de l'Agglomération peuvent s'appuyer sur les chemins ruraux et les itinéraires existants sur le territoire. L'extension du réseau existant est proposée pour le renforcer et proposer des boucles ayant du sens pour l'utilisateur tant touristique qu'utilitaire. Il s'agit de préserver, valoriser, aménager tous ces cheminements pour permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de les fréquenter, à des fins à la fois utilitaires ou de loisirs.	- Finaliser l'aménagement des axes structurants. -Créer des liaisons et des boucles entre les communes.
1.2 Améliorer le stationnement sur les différents pôles générateurs de flux (gares, zones	Les habitants du territoire doivent pouvoir se rendre facilement à vélo dans tous les points clés de l'Agglomération. Ils ont besoin de stationner leur vélo sur leur point d'arrivée et à leur domicile. Il s'agit de rendre plus facile l'usage du vélo	-Installer du stationnement au plus près des pôles générateurs de flux.

<p>d'activités, établissements scolaires ...)</p>	<p>pour ceux qui le pratiquent et lever des freins pour ceux qui ne le pratiquent pas encore.</p> <p>Le territoire possède actuellement du stationnement sur arceaux (courte durée). Il convient de renforcer la présence d'arceaux, mais également de déployer un nouveau type de stationnement abrité pour le stationnement de plus longue durée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les stationnements selon les besoins et les lieux. - Développer le stationnement vélo dans l'habitat collectif tant privé que social.
---	---	--

Ambition 2 : Développer la pratique des modes actifs pour les déplacements du quotidien

Rappel : Moins de 2% des déplacements au sein du cœur urbain se font à vélo. Un déplacement en voiture sur quatre, en France, fait moins de 3 km.

Le développement de la pratique des modes actifs ne peut reposer qu'uniquement sur le développement du maillage au sein du territoire. Une politique de développement cyclable et pédestre doit être menée. Il faut sensibiliser et accompagner les actifs mais aussi les scolaires désireux de se déplacer avec un mode de transport alternatif. Pour accroître la pratique des modes actifs, il faut aussi réduire le sentiment d'insécurité en impulsant, par exemple, un meilleur partage de la route.

Enjeux	Orientations	Objectifs opérationnels
2.1 : Pacifier les centres-bourgs pour développer la pratique des modes doux.	<p>Pacifier les centres-bourgs permet de repenser les flux et de les organiser de façon à concéder une meilleure place à la pratique des modes actifs.</p> <p>La sécurité des usagers passe par le développement ou l'aménagement d'équipements routiers spécifiques et par la sensibilisation des cyclistes et des automobilistes dans le but d'offrir un meilleur partage de la route.</p>	<p>-Développer les zones de circulation apaisée en centre-bourgs.</p> <p>-Créer et diffuser le « réflexe mode doux » en sensibilisant élus, services techniques et usagers.</p> <p>-Adopter une signalétique routière adaptée (zone 30, double sens cyclable, marquage au sol).</p>

<p>2.2 Accompagner la mobilité de proximité.</p>	<p>Les administrés ont besoin de circuler sur de courtes distances.</p> <p>L'organisation de leurs déplacements en modes actifs (de porte à porte) doit être facilitée par la réalisation de nouveaux équipements et par la mise en place d'actions de sensibilisation. Ces actions peuvent être menés par des conseillers en mobilité.</p> <p>La mobilité douce s'entend aussi au sein du milieu professionnel. Ces actions permettent également d'encourager les employés des entreprises du territoire à avoir le réflexe « mobilité douce » durant leurs déplacements, et ainsi changer leurs pratiques quotidiennes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la pratique des modes doux auprès des habitants (sensibilisation). -Accompagner le développement des vélos à assistance électrique (VAE). -Développer la pratique des modes doux auprès des actifs.
<p>2.3 Education et sensibilisation dans les écoles.</p>	<p>Les scolaires sont une population cible de l'usage des modes actifs. Ce sont de futurs piétons et cyclistes. Des actions d'information et de sensibilisation doivent être menées pour les fidéliser dans leurs utilisations des modes de transports alternatif à la voiture.</p> <p>Un réseau de mobilités douces doit être développé à destination des scolaires dans le but de faire émerger une culture vélo.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Former les élèves et les encadrants aux déplacements en toute sécurité. -Généraliser le permis piéton et vélo sur l'Agglomération (pour les enfants). -Développer un réseau de cheminements cyclables et pédestres à destination des scolaires

	A ce titre, au sein du temps scolaire, la marche à pied ou le vélo doivent être privilégiés. La sensibilisation et la mise en place de pédibus ou de vélobus permettent de fidéliser de nouveaux pratiquants.	reliant les équipements qu'ils utilisent (équipements sportifs, médiathèque...).
--	---	--

Ambition 3 : Accompagner la valorisation du territoire par les modes doux (touristique/loisirs)

Rappel : Les pôles touristiques sont dispersés sur le territoire néanmoins une dynamique commune de développement du tourisme est en marche. Peu d'équipements touristiques possèdent du stationnement vélo alors qu'ils accueillent de nombreux cyclotouristes.

Les mobilités douces sont un outil de valorisation du territoire. Cela passe par l'information, la communication, la sensibilisation à l'échelle des 81 communes. L'objectif est d'attirer tous les publics vers la pratique du vélo. Cela permet d'augmenter l'utilisation du réseau des modes doux et de faire connaître la richesse du territoire, du patrimoine et de ses paysages.

Enjeux	Orientations	Objectifs opérationnels
3.1 S'appuyer sur les chemins ruraux existants sur le territoire et les valoriser.	Les chemins ruraux sont porteurs d'histoire et d'identité pour les communes. Ces cheminements comprenant des points touristiques remarquables peuvent devenir des voies de mobilités douces structurantes. Il est nécessaire d'assurer leur entretien régulier pour leur bon fonctionnement.	-Pérenniser et entretenir les chemins ruraux. -S'appuyer sur les GR comme armature de réseau. - Valoriser les chemins ruraux et densifier le réseau.
3.2 Valoriser les espaces remarquables du territoire par les modes doux.	Certains éléments remarquables du territoire représentent l'identité de la commune. Il est donc nécessaire de mettre en valeur le patrimoine local via les mobilités douces.	-Informer et communiquer sur les aménagements, services et itinéraires grâce au développement du numérique. -Créer un jalonnement visible et lisible.

<p>3.3 Accompagner le cyclotouriste dans sa découverte du territoire.</p>	<p>Le tourisme à vélo est aujourd’hui en plein développement. Pour accompagner ce phénomène, il convient de développer les services qui lui sont associés (bornes de recharge, location de vélos...).</p> <p>La sensibilisation des acteurs du tourisme aux enjeux de la pratique des modes doux de loisirs est un levier pour permettre d’asseoir l’attractivité du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Développer un système de location de vélos courte durée. -Installer des équipements connexes d’accueil. - Promouvoir le vélo dans l’offre touristique du territoire auprès des professionnels du tourisme.
---	--	---

Schéma directeur des mobilités douces de l'Agglo du Pays de Dreux



